

Longévité et résilience de l'accès illégal aux contenus culturels

Interroger les persistances et les sorties de carrières pirates

Par Anthony GALLUZZO
Université de Saint-Étienne

Depuis plus de vingt ans, le téléchargement illégal n'a cessé de se développer et de se diversifier, malgré les nombreuses mesures de lutte anti-piratage entreprises par les pouvoirs publics et les associations d'ayants droit. Cette longévité et cette résistance interpellent. Nous proposons dans cet article d'analyser l'évolution des pratiques du téléchargement illégal, à l'aune du concept beckerien de « carrière », qui permet d'interroger les continuités, les ruptures, les accélérations et les sorties qui rythment et structurent les parcours pirates. À partir d'une méthodologie basée sur les récits de vie, nous nous sommes entretenus avec des pratiquants des trois principales formes de piratage : le *streaming*, le téléchargement direct et le pair-à-pair. Nos résultats révèlent que le maintien de la carrière pirate nécessite un travail de la part du consommateur, qui peut être autant gêné que renforcé par les obstacles qu'on lui oppose. Nos résultats donnent lieu de discuter des trois ensembles de méthodes souvent employés dans la lutte contre le piratage : la déstabilisation, la dissuasion et la mise en valeur d'alternatives légales.

Introduction

Pendant la crise mondiale du Covid-19 en 2020, des pics de connexions à Internet ont été observés dans les régions du monde où ont été mises en place des politiques de confinement. Parmi les sites qui ont vu leurs chiffres de fréquentation augmenter, on relève les services de SVOD (*subscription video on demand*) et de *streaming* vidéo, mais également les plateformes de piratage. Celles-ci ont observé une hausse de leur trafic de l'ordre de 66 % en Italie, de 43 % en Grande-Bretagne, et de 41 % aux États-Unis et en France⁽¹⁾.

Depuis l'émergence de Napster en 1999 et les premières campagnes anti-piratage menées par des *lobbys* comme la Motion Picture Association of America (MPAA) et la Recording Industry Association of America (RIAA) au début des années 2000, les pratiques pirates ont été largement combattues *via* diverses mesures répressives. Elles se sont cependant adaptées à ces contraintes institutionnelles et légales, et perdurent à ce jour depuis plus de vingt ans.

La longévité et la résilience du téléchargement illégal interpellent. Comment analyser les manœuvres d'adaptation des pratiquants ? Comment se structurent

leurs carrières pirates ? À quoi sont dus les entrées, les accélérations, les ralentissements et les sorties de carrières ? Peut-on repérer dans celles-ci des facteurs de rupture, liés à l'évolution du contexte institutionnel, technologique et social dans lequel les pratiquants évoluent ?

Ces questions sont d'actualité, car la plupart des *lobbys* et des gouvernements impliqués jusqu'à présent dans la lutte anti-piratage poursuivent leurs tentatives de régulation et de répression. En France, un projet de loi « relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique »⁽²⁾ propose la fusion du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (HADOPI) au sein d'un organe unique, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM). L'ARCOM aurait notamment pour missions : la protection des œuvres ; l'encouragement de l'offre légale ; la régulation des mesures techniques de protection ; et la prévention et l'information auprès du public.

Nous proposons dans cet article d'analyser les carrières des pratiquants du téléchargement illégal. Après avoir identifié les différents courants de la littérature en gestion ayant traité de la question du piratage et

⁽¹⁾ Chiffres tirés d'une étude réalisée par l'entreprise Muso, comparant les niveaux de trafic entre février et mars 2020. Source : <https://www.muso.com/magazine/film-tv-piracy-surge-during-covid-19-lockdown>

⁽²⁾ Dont le texte est consultable à cette adresse : http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b2488_projet-loi#

exposé notre méthodologie de recherche basée sur les récits de vie, nous détaillerons, d'après les résultats, l'entrée, l'entretien et les sorties de carrières pirates. Nous concluons en discutant de la pertinence des politiques anti-piratage actuellement mises en place par l'État et les ayants droit.

Revue de la littérature

Définition du piratage et de ses approches économétriques et institutionnelles

Le piratage numérique désigne la mise en ligne (*upload*), le téléchargement (*download*) ou la diffusion en direct (*streaming*) d'un produit audiovisuel, musical, vidéo-ludique ou logiciel, ou de tout autre contenu protégé par le droit d'auteur (Beirne, 2015). Ces phénomènes sont aussi désignés par l'appellation « téléchargement illégal » (Garcia-Bardidia *et al.*, 2012). Mais à la différence de cette dernière, le terme « piratage » charrie avec lui tout un ensemble de représentations historiquement et politiquement situées. Effectivement, désigner les praticiens du téléchargement illégal en usant d'un mot qui servait autrefois à qualifier « des groupes de bandits armés en haute mer, détournant des individus isolés et vulnérables » (Beirne, 2015, p. 20), un acte passible de la peine de mort, n'a rien d'anodin. Le terme de pirate a été fortement mobilisé au début des années 2000 par de nombreuses grandes entreprises de l'industrie culturelle pour stigmatiser les pratiques de téléchargement, en les associant au vol et au pillage, et en les accusant de mettre en danger la production artistique (Garcia-Bardidia *et al.*, 2011 ; Mabilot, 2014 ; Proulx et Goldenberg, 2010). Mais ce terme infamant a été repris et revendiqué par une partie des pratiquants du téléchargement illégal eux-mêmes. Le site de partage de fichiers en pair-à-pair le plus visité des années 2010, The Pirate Bay, y fait par exemple explicitement référence.

Nous emploierons ici les appellations « piratage » et « téléchargement illégal » indistinctement, pour désigner les pratiques d'échanges illégaux de fichiers en ligne. Ces pratiques s'organisent aujourd'hui principalement selon trois systèmes sociotechniques (HADOPI, 2019) : les réseaux *peer-to-peer* ou pair-à-pair, où chaque utilisateur partage ses fichiers et télécharge ceux des autres ; les plateformes de *streaming*, qui permettent une lecture en continu depuis un serveur centralisé ; et le téléchargement direct, ou *direct download*, qui désigne le téléchargement de fichiers depuis des sites d'hébergement (voir Encadré 1 ci-dessous).

La recherche sur le piratage, notamment en économie et en gestion, a été fortement structurée par les conflits de légitimité qui ont accompagné l'émergence du téléchargement illégal. Dans les années 2000 et 2010, diverses organisations comme la MPAA aux États-Unis et la SACEM (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) en France ont mené des campagnes de *lobbying* et de communication, à destination des pouvoirs publics et des consommateurs. Ces campagnes visaient souvent à associer le téléchargement au vol dans les représentations du public (Condry, 2014), et à faire émerger de nouvelles lois plus restrictives et punitives (Mabilot, 2014)⁽³⁾. Pour convaincre des méfaits du piratage, ces organisations ont produit de nombreux rapports, et mis en avant des statistiques et argumentaires « catastrophistes » (Mabilot, 2014, p. 68 ; Cammaerts, 2011), basés sur des estimations de pertes financières. Tout un pan de la recherche sur le piratage s'est ainsi attelé à évaluer ces estimations, en étudiant les effets économiques sectoriels du téléchargement illégal (Hennig Thurau *et al.*, 2007). Ces recherches économétriques ont donné des résultats contrastés, en mettant notamment en avant deux

⁽³⁾ Ces campagnes ont notamment contribué à l'émergence des projets de loi SOPA aux États-Unis, DEA en Grande Bretagne et HADOPI en France.

Encadré 1. Les techniques et le vocabulaire du piratage

Les pratiques pirates s'articulent autour de trois modes de téléchargement principaux (*streaming*, téléchargement direct, pair-à-pair), qui disposent chacun d'un vocabulaire spécifique qu'il convient ici d'expliquer.

Le **streaming** est une technique permettant de lire un fichier en continu grâce au téléchargement temporaire en mémoire tampon. Certains sites de *streaming* (Youtube, Deezer) sont légaux, tandis que d'autres (DpStream, Regarderunfilmgratuit) sont spécialisés dans la diffusion pirate de contenus protégés par le droit d'auteur.

Le **téléchargement direct** (ou *direct download*, DDL) est une pratique de mise à disposition de fichiers téléchargeables sur un site d'hébergement (comme Rapidshare ou Megaupload). Les liens vers ces fichiers sont référencés sur des forums ou des annuaires (comme Zone téléchargement). Télécharger à pleine vitesse sur les sites d'hébergement étant souvent payant, les pirates utilisent des « débrideurs », qui permettent de simuler un abonnement.

Le **pair-à-pair** (ou *peer-to-peer*, souvent abrégé P2P) est un modèle d'échange en réseau où chaque utilisateur-téléchargeur est lui-même serveur-distributeur. Ce système permet d'échanger des fichiers de manière décentralisée, sans serveur principal. « BitTorrent » (souvent abrégé « Torrent ») est le nom du protocole de transfert de données pair-à-pair le plus utilisé depuis l'essor de « Emule » à la fin des années 2000. Sur Torrent, un « *tracker* » est un serveur qui recense et localise les fichiers circulant sur le réseau : certains sont librement utilisables (publics) et d'autres nécessitent une invitation (*trackers* privés). Un fichier (Torrent) a des « *seeders* » (personnes disposant du fichier complet et le distribuant) et des « *leechers* » (personnes ne possédant pas encore le fichier complet mais en train de le télécharger). Certains *trackers* mettent en place des « *ratios* » qui interdisent de « leecher » plus qu'on ne « *seede* ». Ces limitations sont parfois temporairement levées (principe du « *freeleech* »).

effets contraires : l'effet d'échantillonnage (*sampling*) et l'effet de substitution (Bastard *et al.*, 2014).

Outre ces recherches économétriques, les conflits de légitimité autour du piratage ont inspiré un autre courant de recherche, qu'on pourrait qualifier d'institutionnaliste (Blanc et Huault, 2014), et qui vise à reconsidérer ces conflits selon une perspective sociohistorique. Dans cette littérature (Cluley, 2013 ; Leyshon, 2003 ; Yar, 2005, 2008), la propriété intellectuelle est analysée en tant que convention sociale, co-construite par divers acteurs institutionnels à travers des luttes de pouvoir. Le téléchargement est alors à interpréter comme « une bataille entre metteurs en marché et consommateurs afin d'établir qui a le pouvoir d'imposer des "normes comportementales" dans les cultures de consommation » (Cluley, 2013, p. 264).

Le comportement du consommateur pirate : appropriation, communauté, et résistance

Outre ces approches économétriques et institutionnelles, la recherche en gestion, et plus spécifiquement en marketing et en comportement du consommateur, s'est interrogée sur la culture et les pratiques de téléchargement illégal. Pour ce faire, elle a notamment mobilisé quatre cadres conceptuels : l'appropriation, la communauté, la résistance et la déviance. Nous allons ici passer en revue les trois premiers, avant de détailler plus avant le dernier, qui servira de cadre à cette recherche.

Un premier type d'approche en vue de comprendre le comportement du consommateur pirate est d'étudier les processus d'« appropriation » (Chaney, 2008 ; Garcia-Bardidia *et al.*, 2012b). Il s'agit d'analyser comment le consommateur intériorise des savoirs et des capacités, et développe des relations de possession et d'attachement. Ainsi, « l'appropriation du téléchargement illégal se traduit par l'acquisition de compétences variées pouvant produire des rôles de consommation spécifiques ». Ces compétences consistent à développer « une maîtrise croissante des systèmes de téléchargement pour trouver au plus vite tous les contenus disponibles et de qualité satisfaisante » (Garcia-Bardidia *et al.*, 2012b, p. 1). Cette perspective permet de s'interroger sur la construction des compétences nécessaires à l'adoption et au maintien des pratiques de téléchargement.

Cette approche centrée sur l'individu est complétée par d'autres perspectives consacrées à la dimension communautaire du téléchargement. Celle-ci a été clairement repérée dans l'architecture de la première plateforme de téléchargement à succès, Napster, qui permettait aux utilisateurs de discuter et de consulter les collections de chacun de ses membres (Giesler, 2006, p. 283). Les consommateurs participent collectivement à une ré-intermédiation du marché (Garcia-Bardidia *et al.*, 2012), en travaillant par exemple à transformer les œuvres culturelles en fichiers numériques compressés (e.g. « l'encodage » des DVD et Blu-Ray) et à produire des informations à propos de ces fichiers sur les sites y donnant l'accès. Cette perspective communautaire permet de comprendre la résilience des systèmes de téléchargement (Cenite, 2009), qui se maintiennent et évoluent en grande partie par le

« travail » des consommateurs (Cova et Dalli, 2009).

L'étude du piratage en marketing a également été irriguée par une autre approche conceptuelle : la résistance du consommateur (Penaloza et Price, 1993). Giesler et Pohlmann (2003) ont par exemple expliqué que les participants à la plateforme Napster opposaient l'idéologie libertaire de la communauté aux « forces corrosives » du marché de la musique. Dans une autre étude, Giesler (2008), revenant sur dix ans de culture pirate, explique comment les pratiquants de téléchargement se sont mis en scène comme des rebelles et des anticonformistes résistant aux agressions juridiques, techniques et morales de l'industrie culturelle. Le téléchargement illégal peut dès lors être envisagé comme une contre-culture, qui rejoint la culture du *hacking* (Proulx et Goldenberg, 2010), voire les revendications des militants du libre (Lessig, 2004). Ces associations ont toutefois été relativisées par des recherches ultérieures (Divard et Gabriel, 2013 ; Odou et Bonnin, 2014), qui ont montré que les pratiquants du téléchargement illégal ne s'inscrivent pas nécessairement dans des logiques d'appartenance à un groupe résistant, et adoptent parfois bien davantage un comportement opportuniste.

L'analyse des carrières de déviance pirates

Une autre perspective de recherche sur le piratage en marketing s'inspire de la sociologie beckerienne (1998 [1963]), et aborde la pratique sous l'angle de la déviance. Selon Howard Becker (1998 [1963], p. 25), dont les travaux ont inspiré cette perspective, « les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant ». La sociologie de la déviance a été intégrée dans les recherches en marketing pour étudier les « inconduites des consommateurs » (*consumer misbehaviors*), que Fullerton et Punj (2004, 1239) définissent comme « des actes violant les normes de conduite généralement acceptées dans des situations de consommation, et perturbant ainsi l'ordre consommatoire ». Le pirate peut être considéré selon cette perspective, car il se comporte d'une façon consciemment déviante par rapport aux lois du marché (Denegri-Knott, 2006).

Selon Howard Becker (1998 [1963]), la situation de déviance est socialement construite par des « entrepreneurs de morale », qui peuvent être des États, des entreprises ou des groupes d'intérêt. Ces entrepreneurs de morale travaillent à « étiqueter » un comportement comme déviant et répréhensible, et appellent à le combattre. « Le déviant est celui auquel cette étiquette a été appliquée avec succès, et le comportement déviant est celui auquel la collectivité attache cette étiquette » (Becker, 1998 [1963], p. 35). L'étiquetage d'un comportement comme « déviant » dépend donc d'une lutte d'influence entre de multiples acteurs et organisations, qui usent de leur pouvoir économique et politique pour peser sur les normes sociales. Dans le cadre des études menées sur le piratage, des groupes d'intérêt comme la MPAA, la RIAA et la FACT (Federation Against Copyright Theft) sont identifiés par plusieurs auteurs (Cluley, 2013 ;

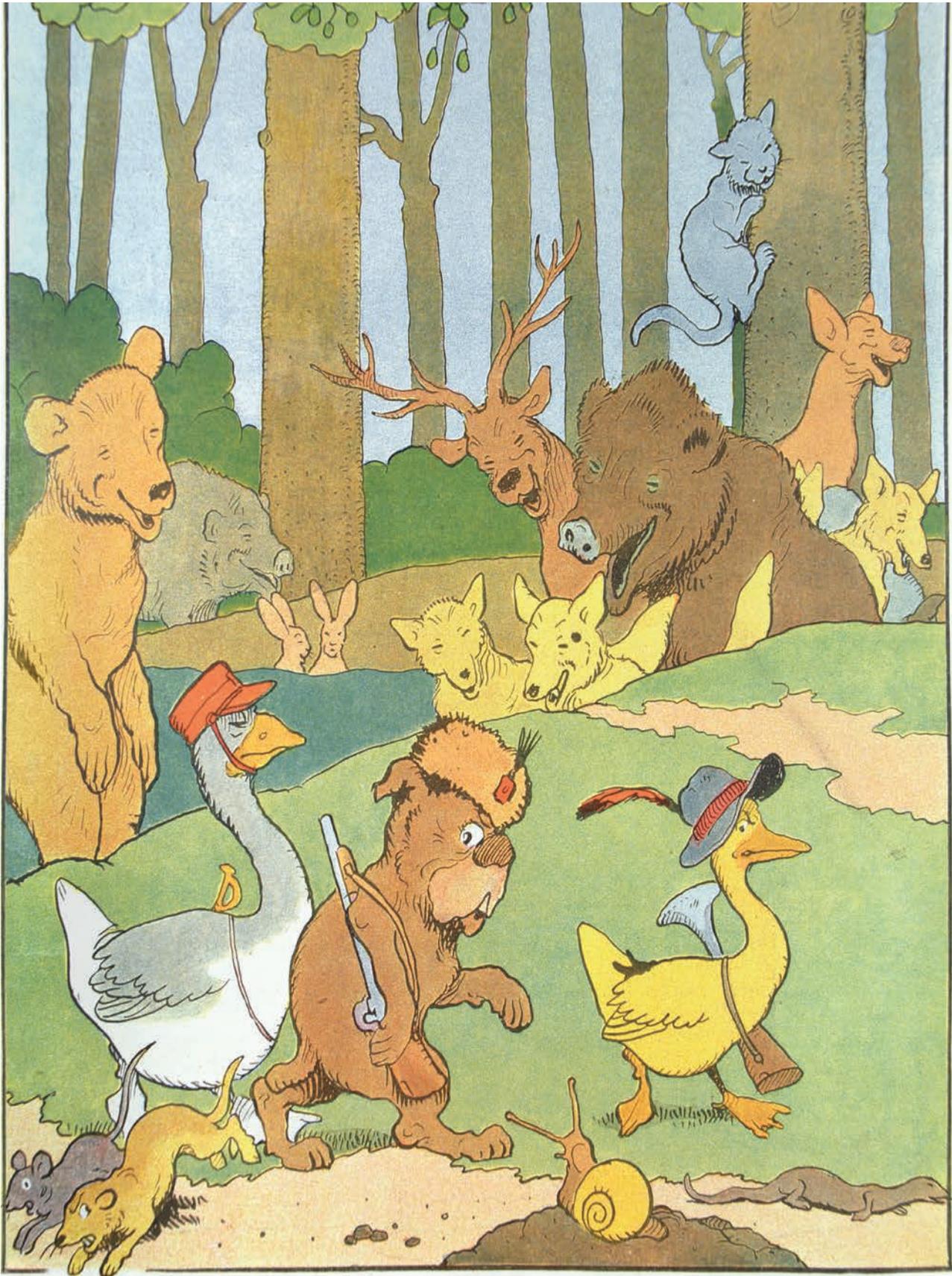


Photo © BRIDGEMAN IMAGES

Hélas! nos trois amis n'obtinrent pas l'effet espéré. Quolibets et sarcasmes les accompagnèrent jusqu'à la demeure de Lupino.

Benjamin Rabier (1869-1939), illustration de l'album « Gédéon, chef de brigands », 1923. Coll.part.

« Les pratiquants du téléchargement se sont mis en scène comme des rebelles et des anticonformistes résistant aux agressions juridiques, techniques et morales de l'industrie culturelle. »

Denegri-Knott, 2006 ; Yar, 2008 ; Blanc et Huault, 2014) comme des entrepreneurs de morale. Denegri-Knott (2006) a montré comment ces groupes ont tenté de requalifier le téléchargement en comportement déviant, et ont échoué par manque de légitimité. Yar (2008) détaille un certain nombre de leurs campagnes de communication menées dans des écoles pour stigmatiser les pratiques de téléchargement. Cluley (2013) explique que les stratégies de stigmatisation et de diabolisation de ces groupes d'intérêt se sont retournées contre eux, notamment parce qu'elles ont poussé les pirates à se « redéfinir comme résistant contre l'hégémonie du marché » (Garcia-Bardidia *et al.*, 2012, p. 92). D'autres recherches ont mis en avant comment les pratiquants du téléchargement se protègent des jugements dont ils sont l'objet de la part des entrepreneurs de morale. S'appuyant sur la théorie de la neutralisation, importée de la criminologie, Odou et Bonnin (2014, p. 121) montrent comment les pirates « mettent en place un système discursif qui leur permet de neutraliser la pression normative du système de valeurs porté par le *lobby* de l'industrie culturelle ». Les techniques de neutralisation employées par les pratiquants du téléchargement pour légitimer leur transgression ont également été étudiées par Garcia-Bardidia *et al.* (2011), et Divard et Gabriel (2013).

Outre la déviance et l'étiquetage, la sociologie beckerienne fournit un autre concept tout à fait approprié pour étudier les praticiens du téléchargement : la « carrière ». Initialement employée par Everett Hughes pour étudier les carrières professionnelles, cette notion a été mobilisée par Becker (1998 [1963]) pour étudier les « carrières de déviance » des fumeurs de marijuana et des joueurs de jazz à Chicago dans les années 1950. Becker a analysé l'entrée dans ces pratiques et leur maintien selon un ensemble d'étapes et de techniques donnant forme à la carrière. L'approche beckerienne a permis de rompre avec les analyses strictement socio-démographiques, qui dominaient jusqu'alors en sociologie. La carrière permet en effet de centrer l'analyse sur les pratiques plutôt que sur les individus. Elle donne lieu de modéliser des processus d'engagement dans une pratique sociale, en reconstituant un certain nombre d'étapes : des entrées, des progressions par niveaux, et des sorties. L'approche par carrière aborde la « dialectique de la continuité et du changement » (Felices-Luna, 2008) en menant une analyse compréhensive des raisons d'agir avancées par les individus (Darmon, 2003). Il s'agit d'interroger les changements de position et de situation, les maintiens et les démissions, les adaptations provoquées par l'évolution des opportunités et des contraintes socio-structurelles (Felices-Luna, 2008).

Malgré ces potentialités, l'analyse par carrière a été peu employée dans les études en marketing sur le piratage. Elle a été principalement mobilisée par Garcia-Bardidia et Remy (2006), qui ont établi un modèle en trois étapes : l'initiation aux techniques de téléchargement, marquée par une forte excitation et une escalade des volumes et des contenus ; la progression dans la maîtrise des techniques et des outils ;

et la « professionnalisation » caractérisée par une montée des stratégies d'organisation, une « boulimie », puis un désengagement partiel ou total. Dans une autre étude, Garcia-Bardidia *et al.* (2011) ont repris la notion de carrière, mais de façon plus périphérique, en s'en servant non pas pour reconstituer des parcours, mais pour dresser une typologie des profils de pirates et pour analyser leurs techniques de neutralisation.

Ces études présentent plusieurs limites. Elles sont basées sur des données collectées lors de la première moitié des années 2000, à un moment où les outils de téléchargement venaient d'apparaître et où les praticiens faisaient figure de pionniers. Depuis lors, l'infrastructure réseau s'est renforcée (massification de l'ADSL, apparition de la fibre), les modes de téléchargement se sont diversifiés (apparition des sites de téléchargement direct et de *streaming*), l'offre légale s'est développée (services de *streaming* musical, VOD puis SVOD), et des cadres répressifs (la HADOPI, voir « Les politiques de dissuasion et d'intimidation ») se sont mis en place. Le modèle de carrière proposé initialement par Garcia-Bardidia et Remy (2006) est marqué par une métaphore de l'addiction et de la boulimie qui semble caractéristique des premiers temps du téléchargement illégal, dont la pratique s'est depuis grandement banalisée. Leur modèle de carrière est en outre caractérisé par une grande unicité et linéarité : Garcia-Bardidia et Remy (2006) analysent assez peu les changements de rythmes et de pratiques, les moments de rupture et d'accélération, ainsi que les éléments précipitant les sorties de carrières. Il nous semble donc important de réinterroger les carrières pirates, qui se prolongent et se diversifient maintenant depuis plus de vingt ans.

Méthodologie

La méthode employée dans cette recherche pour étudier les carrières pirates est celle des récits de vie. Le récit de vie est « le récit qu'une personne fait à une autre de son expérience de vie dans une interaction de face-à-face » (Bertaux, 1989, p. 28). Ce récit est le produit d'une interaction dialogique entre le chercheur et le répondant, le second étant conduit par le premier à produire des descriptions d'enchaînements de situations, d'interactions et d'actions (Bertaux, 2016). Dans ce type de méthode, le chercheur n'impose pas au répondant de suivre le plan d'un questionnaire prédéterminé, il l'aide à produire une narration à propos d'une dimension de son existence personnelle. Le récit de vie permet ainsi de saisir « ce qui échappe aux statistiques, aux régularités objectives dominantes, aux déterminismes macrosociologiques » (Digneffe, 1995, p. 149), « les éléments clés de la pratique individuelle de chaque personne, tels que les ruptures et les trajectoires de vie » (Özcaglar-Toulouse, 2005, p. 192).

Entre janvier et avril 2020, dix-sept entretiens par récit de vie ont été réalisés, à partir d'une sélection de répondants permettant d'assurer une variabilité en termes d'âge, de genre, de situation professionnelle et de modes de téléchargement (*streaming*, *direct download*, pair-à-pair). Ces entretiens ont duré entre 45 et 120 minutes selon les répondants. La grande

majorité des pratiquants du téléchargement illégal étant des *digital natives* (Odou et Bonnin, 2014), la plupart de nos répondants sont âgés entre 17 et 40 ans. À l'instar des recherches menées par Odou et Bonnin (2014, p. 120), les entretiens ont été menés *via* divers outils de communication à distance (Skype, Zoom, Discord) pour « préserver un anonymat sécurisant ». Les répondants ont été recrutés *via* des annonces sur divers forums, sites et réseaux sociaux, puis de proche en proche. L'échantillon s'est structuré selon une démarche de construction progressive (Glaser et Strauss, 2009 [1967]), en variant les profils des répondants et en recherchant des « cas négatifs » (Bertaux, 2016). Un tableau récapitulatif de l'âge, la profession et le profil de carrière des répondants est disponible (voir Tableau 1, page 32). La collecte des données s'est arrêtée au moment où la saturation sémantique a été clairement atteinte (Glaser et Strauss, 2009 [1967]). En complément de ces entretiens a été menée une netnographie (Kozinets, 2015) : l'auteur s'est immergé dans des sites, plateformes et forums dédiés au téléchargement, y a réalisé des observations et mené des conversations par messagerie. Cette immersion du chercheur dans le phénomène étudié a facilité et amélioré l'interprétation des récits (Özcaglar-Toulouse, 2009).

Les matériaux collectés *via* les entretiens et la netnographie ont fait l'objet d'une catégorisation, par un processus de codage mené de façon inductive. L'analyse a mis en rapport les cas particuliers, par « la recherche de récurrences d'un parcours de vie à l'autre et la mise en concept et en hypothèses (en "modèle") de ces récurrences » (Bertaux, 2016, p. 30). À travers cette montée en généralité ont été repérés des processus présents dans une multitude de contextes similaires. L'objectivation a ainsi été atteinte à travers deux opérations : l'agrégation et la comparaison (Darmon, 2003). Les multiples points de vue recueillis ont été comparés entre eux, mais également à d'autres modèles de carrière renseignés dans la littérature. Les résultats ont été dans un dernier temps soumis aux commentaires d'un tiers des répondants, et ont fait l'objet de corrections et de précisions.

Résultats

Nos résultats seront structurés selon trois questions sous-jacentes : comment s'amorce une carrière pirate, comment s'entretient-elle et enfin comment s'essouffle-t-elle.

L'entrée dans la carrière et son travail

L'entrée autonome

L'entrée dans une carrière de téléchargement survient généralement au moment de l'adolescence. Elle est souvent provoquée par le désir d'avoir accès à une œuvre ou un ensemble d'œuvres que l'individu n'a pas les moyens ou l'envie de se procurer de façon légale :

- « Je devais avoir quelque chose comme 14-15 ans et je voulais jouer à Minecraft. J'ai cherché comment avoir le jeu sans payer sur Internet. Je suis tombé sur plein de liens qui marchaient pas, et puis finalement j'ai trouvé

le système Torrent : c'est avec ça que j'ai pu télécharger le jeu cracké » (Pierre, 26 ans).

- « Ce qui m'a motivé [à expérimenter le téléchargement], c'est que j'étais un gros consommateur de musique rock et que j'avais pas assez d'argent pour acheter des CD, c'était cher. Je pouvais emprunter des CD à des copains, et les graver sur des CD vierges à 10 francs. Mais c'était très contraignant, surtout qu'il n'y avait pas énormément de rockers et de gens avec des goûts musicaux poussés dans mon lycée » (Nicolas, 35 ans).

L'entrée en carrière peut également survenir à la suite de la découverte d'une plateforme ou d'un logiciel de téléchargement, de façon fortuite, au cours d'explorations sur Internet, ou sur les conseils d'un ami. C'est alors la découverte de l'outil et de ses potentialités, et non la recherche d'une catégorie spécifique de produits, qui inaugure la carrière.

Ce qui distingue les carrières de téléchargement d'autres carrières analysées dans la littérature (e.g. Coavoux, 2010), c'est qu'elles peuvent être embrassées de façon totalement autonome. Il n'est pas nécessaire ici d'intégrer un groupe social, où seront appris au contact des pairs la technique et le goût pour les effets (Becker, 1998 [1963]). L'apprentissage est souvent entrepris isolément, par essais ou par erreurs, au fil des pérégrinations sur Internet (« J'ai appris facilement 95 % de ce que je sais sur YouTube, des tutoriels et des forums »). Le goût pour les effets est immédiat et nécessite peu d'être cultivé, à la différence du goût pour la consommation de certains produits, comme le vin par exemple (Favier *et al.*, 2018).

La faiblesse du stigmatisme

Autre différence notable avec plusieurs autres carrières déviantes : la pratique est discrète et faiblement stigmatisée. Le stigmatisme (étymologiquement, une marque durable sur la peau) désigne « tout attribut social dévalorisant, qu'il soit corporel ou non » (Rostaing, 2010). Pour qu'une pratique puisse être stigmatisée, il faut qu'elle soit socialement visible, c'est-à-dire que les entrepreneurs de morale, *via* des productions médiatiques, la signalent comme déviante. Si la visibilité sociale du téléchargement illégal a été grandement renforcée par le travail institutionnel entrepris depuis les années 2000, les pratiques concrètes restent quant à elles largement invisibles : la fréquentation des sites et des outils de téléchargement a lieu dans l'intimité du foyer, où l'individu est seul face à son écran.

Certaines carrières fortement stigmatisées nécessitent, pour se développer, tout un « travail de leurre » et une « stratégie du mensonge » (Darmon, 2003). Par exemple, pour poursuivre leur engagement, les anorexiques doivent déjouer la surveillance des proches et « faire semblant » d'avoir une alimentation normale. Coavoux (2010, p. 18) décrit la pratique du jeu vidéo, pourtant tout à fait légale et largement répandue, comme « souvent mal perçue dans le monde social ». Le joueur doit ainsi travailler à « maîtriser les contrôles sociaux qui, sous la forme de stigmates et de stéréotypes, pèsent sur sa pratique » : « Il n'y a pas,

Nom	Âge	Profession	Méthode(s) privilégiée(s)	Résumé de la carrière
Clara	20	Étudiante	Téléchargement direct	Téléchargements directs depuis 2015, principalement pour consommer des séries. Adaptation continue aux ouvertures et aux fermetures d'annuaires, <i>via</i> le partage d'informations dans un réseau d'amis.
Damien	33	Chauffeur de bus	Pair-à-pair	Téléchargement en pair-à-pair exclusivement depuis 2003. Interruption entre 2004 et 2007 faute de connexion et de matériel informatique, reprise en 2008 <i>via</i> le réseau Torrent. Pratique continue notamment motivée par le rejet des plateformes SVOD.
Enzo	19	Étudiant	<i>Streaming</i>	Recours au <i>streaming</i> entre 2015 et 2017, puis abandon complet de la pratique à la suite de la découverte d'offres légales à bas prix.
Hugo	17	Lycéen	<i>Streaming</i>	Recours périodique au <i>streaming</i> <i>via</i> des liens de visionnage partagés sur les réseaux sociaux depuis 2016. Usage des plateformes de <i>streaming</i> en parallèle des plateformes SVOD.
Julie	28	Chargée de communication	Téléchargement direct	Téléchargements directs réguliers entre 2009 et 2016. Essoufflement de la pratique à partir de l'entrée dans la vie professionnelle en 2016.
Julien	29	Employé dans une GSS (grande surface spécialisée)	Téléchargement direct	Téléchargements directs pratiqués de manière intensive à partir de la fin des années 2000. Essoufflement puis arrêt de la pratique à partir de 2015, justifiés par l'entrée dans la vie professionnelle et la création d'une famille.
Léa	25	Documentaliste	Téléchargement direct	Téléchargements directs depuis 2010. Adaptation continue aux perturbations de l'écosystème (fermeture des annuaires). Intensification de la pratique depuis 2019 et l'installation de la fibre.
Marie	27	En recherche d'emploi	Pair-à-pair	Pratique continue du pair-à-pair depuis 2013, quasiment uniquement centrée sur le réseau T411/Ygg. Fort ralentissement du téléchargement à la fermeture de T411 en 2017, puis reprise, six mois plus tard, sur Ygg.
Mehdi	28	Infirmier	Pair-à-pair puis <i>streaming</i>	Recours au pair-à-pair entre 2009 et 2016, puis passage au <i>streaming</i> justifié par l'instabilité et la complexité de l'écosystème Torrent (difficultés à trouver des sous-titres, fermetures d'annuaires). Essoufflement de la pratique à partir de 2018.
Nicolas	35	Chargé de projet	Pair-à-pair et téléchargement direct	Téléchargements en pair-à-pair à partir de 2001 <i>via</i> Kazaa, Emule, puis le réseau Torrent à partir de 2006. Recours au téléchargement direct pour les livres à partir de 2014 (<i>via</i> Library Genesis). Téléchargements continus depuis 2003, malgré quelques pauses dues à une absence de connexion en 2007-2008. Intensification de la pratique à la suite de l'installation de la fibre en 2018.

Tableau 1. Profil des répondants.

Nom	Âge	Profession	Méthode(s) privilégiée(s)	Résumé de la carrière
Paul	25	Étudiant	Pair-à-pair puis <i>streaming</i>	Téléchargements en pair-à-pair entre 2010 et 2014, puis recul de la pratique, notamment à la suite de la réception de lettres HADOPI au domicile parental. Basculement progressif vers le <i>streaming</i> depuis 2015. Recours continu aux plateformes de <i>streaming</i> , en complément de l'offre légale SVOD.
Philippe	40	Cadre dans l'informatique	Téléchargement direct	Premiers téléchargements directs à la fin des années 1990. Pratique du pair-à-pair (Kazaa, Emule) au début des années 2000, puis retour au téléchargement direct au moment de l'affaiblissement d'Emule et de la mise en place de politiques répressives, dans la seconde moitié des années 2000. Recours exclusif au téléchargement direct tout au long des années 2010, avec suivi des nouveaux annuaires et installation d'un débrideur.
Pierre	26	Technico-commercial	Pair-à-pair puis téléchargement direct	Téléchargements en pair-à-pair à partir de 2008, basculement sur des sites de téléchargement direct à la suite de la fermeture de l'annuaire Kickass en 2016, léger essoufflement de la pratique depuis 2018 et l'abonnement à une plateforme SVOD.
Romain	33	Ingénieur	Pair-à-pair	Recours exclusif au pair-à-pair depuis le début des années 2000. Pratiques de téléchargement irrégulières dans les années 2000 dues à une connexion à très faible débit. Intensification et routinisation de la pratique à partir du début des années 2010 à la suite de l'entame d'une carrière cinéphilique et de la découverte d'un <i>tracker</i> privé (Karagarga).
Thierry	50	Travailleur social	Pair-à-pair puis <i>streaming</i>	Utilisation d'Emule entre 2003 et 2006, puis interruption de la pratique à la suite de l'essoufflement du logiciel. Reprise de la pratique <i>via</i> la fréquentation sporadique de plateformes de <i>streaming</i> entre 2012 et 2016. Arrêt quasi total de la pratique depuis, justifié par un moindre intérêt pour le cinéma.
Thomas	27	Chargé de projets dans l'événementiel	Pair-à-pair puis <i>streaming</i>	Téléchargement en pair-à-pair à partir de 2009 à la suite de l'amorce de carrières cinéphiles et mélomanes à l'adolescence. Abandon du pair-à-pair pour le <i>streaming</i> en 2012, puis abandon complet du piratage à la suite de l'émergence d'offres légales adaptées à l'écoute <i>via smartphone</i> (Spotify).
Tom	24	Étudiant	Téléchargement direct	Téléchargements directs entre 2012 et 2017, puis sortie de carrière quasi complète à la suite de la souscription à un service SVOD.

Suite du Tableau 1. Profil des répondants.

ainsi, de perpétuation de la pratique possible sans que le joueur ne parvienne soit à justifier et à faire accepter sa pratique à son entourage, soit à la leur cacher ».

Nous n'avons relevé rien de comparable concernant les carrières de téléchargement illégal. Les répondants n'éprouvent pas la nécessité de dissimuler ni de justifier leurs pratiques. Ils déclarent n'avoir jamais reçu de remarques réprobatrices à ce sujet. Loin de les discréditer, le piratage peut même les valoriser, leur conférer un statut :

- « Pas mal de gens, des amis, des membres de ma famille, m'appellent quand ils cherchent un truc qui est dur à trouver. Un album de musique, un vieux film, quelque chose... Ils savent que je trouve toujours tout » (Damien, 33 ans).

La seule répréhension dont certains répondants se souviennent est celle qui leur venait de leurs parents :

- « Mes parents à une époque, ils étaient pas pour. Et encore, maintenant, ils s'en foutent un peu. Ils ne voulaient pas que j'ai des problèmes de type judiciaire, je crois, ou alors le vieux cliché de "tu vas choper des virus sur ton ordinateur". Ils ne connaissent pas le système, l'informatique, alors ils ont des craintes » (Tom, 24 ans).

On remarque cependant que cette répréhension ne repose pas sur des considérations morales. Les parents défendant à leurs enfants de télécharger le font surtout par peur des risques judiciaires et technologiques qu'ils s'imaginent les voir encourir. En cela, le phénomène semble davantage illustrer la fracture entre enfants et immigrants du numérique qu'une réelle stigmatisation du piratage.

L'étiquetage des pratiques de téléchargement comme déviantes et répréhensibles ne peut pas être décidé de manière unilatérale par les entrepreneurs de morale. Il doit faire l'objet d'une co-construction, en s'appuyant sur de larges pans de la société. Tout indique ici que les entrepreneurs de morale ont échoué à étiqueter le téléchargement illégal comme déviant. Le téléchargement s'apparente davantage à ce que Stebbins (1996) a désigné sous le terme de « différences tolérables » : une activité qui peut être considérée comme déviante par rapport à un certain nombre de lois, normes, conventions ou valeurs existantes, mais qui n'est pas perçue comme une menace immédiate à l'ordre social.

L'acquisition de compétences

Autonomie de l'apprentissage, discrétion de la pratique et faiblesse du stigmaté : pour toutes ces raisons, la construction d'une carrière pirate peut sembler aisée. Celle-ci repose en fait sur un ensemble de compétences informatiques et sur une culture *web* que les participants doivent travailler à acquérir. Questionnés sur leur apprentissage, les répondants le présentent souvent comme relevant de l'évidence (« il n'y a pas eu de problème particulier », « c'est venu assez naturellement »), comme si les compétences nécessaires à la pratique étaient difficiles à formaliser tant elles ont été banalisées. Télécharger avec aisance nécessite en fait de travailler à entretenir trois ensembles de compétences :

Travail de compréhension du système de téléchargement

Les pratiquants se spécialisent généralement dans l'usage d'un des trois grands modes de téléchargement (Encadré 1, page 27). Chacun d'eux dispose d'une économie propre qu'il s'agit de comprendre. Les utilisateurs du réseau Torrent doivent travailler à maintenir leurs ratios et à repérer les annuaires les plus adaptés à leurs besoins. Ceux privilégiant le téléchargement direct doivent apprendre à distinguer les politiques de régulation des hébergeurs et savoir les débrider. Enfin, les utilisateurs de plateformes de *streaming* doivent apprendre à repérer les meilleurs sites, et à éviter les intrusions et les limitations (logiciels tiers, publicités, limites de temps d'usage) :

- « Aujourd'hui, j'utilise toujours des plateformes qui référencent des liens, de type Extreme download ou Zone téléchargement, qui donnent des liens vers plusieurs fournisseurs comme Uptobox par exemple. Et je paye un débrideur, sur Alldebrid, qui me permet de télécharger sur quasiment toutes ces plateformes en premium » (Philippe, 40 ans).
- « Le petit truc qui a été compliqué, quand je suis rentré sur Karagarga, [a été de] comprendre non pas comment fonctionnait le principe du ratio mais quelle était la meilleure stratégie à adopter pour avoir un ratio pas trop mauvais. Au début, j'ai téléchargé des choses qui n'intéressaient personne d'autre que moi, et donc mon ratio est descendu. J'ai mis du temps à comprendre le principe des *freeleechs*, j'ai vraiment eu beaucoup de mal à comprendre qu'est ce qui intéressait les gens, quels Torrents prendre pour que ce soit "rentable" et pour qu'ensuite je puisse télécharger ce que je veux. Ils ont des pages d'aide, mais c'était pas vraiment très clair » (Romain, 33 ans).

Travail d'évaluation et de complétion des produits

Pour anticiper le format et la qualité des fichiers qu'ils téléchargent, les pratiquants doivent apprendre à maîtriser une nomenclature assez complexe. Dans le cas d'un film, par exemple, sont notamment mentionnés la provenance de la copie (DVDRip, BDRip), son format (MP4, MKV), son niveau d'encodage (H.262, DTS-HD) et son sous-titrage (Fastsub, subforced). Cette nomenclature est fluctuante, et composée de plusieurs centaines de termes. À la compréhension de ce vocabulaire s'ajoute parfois la nécessité de comprendre l'architecture et la langue des sites sources :

- « À une époque, j'utilisais beaucoup Rutracker [un site Torrent russe], car ils ont un catalogue de dingue, mais il y a énormément de déchet : quand tu télécharges un film, il est parfois rippé uniquement avec une piste audio russe, ou avec une piste séparée en VO à réassembler, c'est contraignant. C'est toujours mentionné sur la fiche, mais c'est mentionné en russe, forcément... » (Nicolas, 35 ans).

Les produits téléchargés, pour être correctement consommés, doivent parfois être complétés par une recherche de logiciels de lecture adaptés à leur format ou une recherche de sous-titres :

- « Télécharger des fichiers, quand on a les bons sites Torrent et les bonnes habitudes, ça prend quelques dizaines de secondes... Le plus chiant, c'est le sous-titrage. Les sous-titres sont rarement livrés dans le Torrent, ou intégrés dans le mkv de la vidéo. Il faut aller les chercher sur les sites de sous-titres qui sont très instables, et très en bordel, et qui en plus essaient parfois de te forcer la main, de te contraindre à t'inscrire, à passer sur du premium, *et cetera* » (Mehdi, 28 ans).

Travail de veille et de recherche de produits

À l'inverse des plateformes légales d'hébergement vidéo (e.g. Youtube) et de SVOD (e.g. Netflix), les systèmes de téléchargement ne disposent généralement pas d'un système de suggestion ou de vitrine. L'utilisateur doit chercher les produits qui l'intéressent dans une base de données, souvent en interrogeant un moteur de recherche interne. Il ne peut donc pas se laisser guider par une logique de flux, et doit « entreprendre » sa consommation culturelle :

- « Il y a un travail à faire, à la base. Le fait d'entendre parler de produits culturels, de les retenir en mémoire, d'être face à mon PC et de m'en souvenir à ce moment-là : "Ah oui, j'ai entendu parler de ça, faut que j'y pense". Faire ses courses quoi, penser à faire ses courses au moment où t'es en mesure de les faire... Faire de la prospection » (Julie, 28 ans).

Ces trois types de travaux sont indispensables au maintien de la carrière de téléchargement. Leur difficulté est décroissante, au point que les pirates expérimentés ne les remarquent plus en tant que tels. Ils peuvent cependant effrayer les nouveaux pratiquants, et les décourager.

La construction et l'entretien d'une routine

Installation d'une routine

La plupart des pratiquants du téléchargement disposent d'une « routine », c'est-à-dire de quelques sites-sources sur lesquels ils ont leurs habitudes :

- « Ça fait vraiment quatre ans que ça n'a pas bougé : entre Rutracker, Karagarga et Ygg pour la partie films français. Et pour les films internationaux, 1337x. En termes de *peer-to-peer*, c'est essentiellement par-là que je trouve tout ce qu'il me faut » (Romain, 33 ans).

Les sites alimentant la routine de chaque individu dépendent de ses intérêts culturels particuliers, beaucoup de sites pirates proposant un contenu spécialisé (e.g. Karagarga pour le cinéma d'auteur, nyaa.si pour les *anime* – terme japonais pour désigner les séries ou films d'animation –, Ygg pour les productions françaises). Les pratiquants se sédentarisent une fois trouvé un ensemble satisfaisant de sources. Sortir de cette sédentarité, notamment pour aller explorer d'autres modes de téléchargement, est souvent perçu

comme trop coûteux :

- « J'avais des réticences à passer au Torrent, je repoussais le moment d'abandonner la "mule", car Emule était très simple : le moteur de recherche était intégré au logiciel. Avec Torrent, il a fallu se former aux *seeds*, aux *trackers* publics et privés, *et cetera*. C'était un nouveau monde plus complexe. Mais il a fallu s'y mettre, parce que, vers 2006-2007, Emule était presque mort et que Torrent était devenu la norme » (Philippe, 40 ans).

Cette sédentarité est renforcée par la cristallisation des impressions négatives que se fait un pratiquant à propos des modes de téléchargement qui n'ont jamais intégré sa routine :

- « J'ai un souvenir précis d'un ami qui regardait une série en *streaming*, et qui zappait les discussions pour voir que les combats... Je me suis dit "c'est débile le *streaming*". Et puis il y a des pubs partout, c'était très pixellisé. Alors vraiment, moi le *streaming*, je peux pas en parler » (Léa, 25 ans).

Lorsque l'on interroge les pratiquants sur leurs modes de téléchargement privilégiés, ils justifient souvent leurs choix en décrivant des faiblesses dans les solutions concurrentes, qui la plupart du temps ont disparu depuis de nombreuses années, avec l'amélioration générale des outils. On relève ainsi un fort effet d'ancrage. Beaucoup d'utilisateurs de Torrent ont adopté ce système, car le débit de leur connexion ne leur permettait pas, à leurs débuts, de regarder un film en *streaming*, puis ont poursuivi sur cette voie par habitude. D'autres ont abandonné les réseaux Torrent pour le *streaming* ou le téléchargement direct au moment où la HADOPI les menaçait de sanctions, sans y retourner après avoir compris que ces sanctions seraient inopérantes.

Faire face aux fermetures et aux blocages de sites

Les pratiquants sont parfois contraints de faire évoluer leurs carrières et de changer leurs routines. C'est le cas lorsqu'un système de téléchargement s'essouffle, comme dans le cas d'Emule précédemment évoqué, mais également lorsqu'un site pirate se retrouve bloqué ou fermé par les autorités. Ces dix dernières années ont été marquées par la fermeture de plusieurs sites d'ampleur mondiale : Megaupload en 2012, Pirate Bay en 2014, Kickass en 2016 et T411 en 2017.

La fermeture d'un site sur lequel repose une bonne partie des habitudes d'un pratiquant entraîne chez lui un travail de recherche, qui vise à trouver de nouvelles sources et à reconstruire une routine. Ce travail de recherche est souvent décrit comme très simple par les pratiquants du téléchargement. Il consiste principalement en trois tâches : l'utilisation de moteurs de recherche ; la lecture de sites et de forums de discussions en ligne ; et la demande de conseils à des amis plus expérimentés :

- « C'est du bouche-à-oreille. Je regarde les discussions sur les forums où les gens en parlent. Quand Wawa-Mania a fermé, il y a eu pléthore de discussions qui ont été créées sur des forums informatiques ou sur jeuxvideo.com,

tout simplement où les gens se demandent : « Sur quoi vous téléchargez ? » Je regarde les réponses données, je vois si ça me convient ou pas. Souvent ces communautés-là connaissent plusieurs sites, ça me permet de faire mon marché. C'est comme ça que je suis arrivé sur Zone téléchargement, après la fermeture de Wawa-Mania, et puis, après la fermeture de Zone téléchargement, sur Extreme Download » (Philippe, 40 ans).

- « Je faisais des recherches connues sur Google de type "alternative à tel site" ou "top 10 des clients Torrent", et je testais. De fil en aiguille, tu te renseignes sur un site, et tu lis des commentaires qui parlent d'un autre site, et *cetera* » (Pierre, 26 ans).

Une forte confiance en la pérennité des systèmes pirates

La succession des fermetures et des perturbations renforce paradoxalement la confiance que certains pratiquants du téléchargement ont en la pérennité et en la résilience du piratage. Les pratiquants ont pu constater au fil du temps que le nombre de plateformes rendues réellement inaccessibles par les autorités était relativement faible, et que les sites fermés ne tardaient jamais à être remplacés :

- « La plupart des plateformes sont stables et existent depuis de nombreuses années. Des fois, elles subissent des attaques DDoS [attaques par déni de service visant à empêcher l'usage du site], elles doivent changer d'adresse, mais elles sont rarement hors ligne plus de quelques heures... Et puis quand ça ferme, tu as souvent plein de sites miroirs qui poussent. Pirate Bay est fermé depuis 2014, mais il a toujours été accessible avec les multiples sites miroirs » (Nicolas, 35 ans).
- « Je savais bien que si T411 fermait, un autre prendrait la suite... Alors, je me suis fait une raison, j'ai attendu. Et puis YggTorrent a pris la suite assez rapidement. C'était l'affaire de deux ou trois mois il me semble » (Marie, 27 ans).

Les routines sont donc rarement perturbées, et se recomposent rapidement lorsqu'elles le sont. Le travail de maintien de l'engagement dans la pratique pirate est par conséquent relativement aisé. Ce travail est décrit comme beaucoup plus délicat dans d'autres carrières. Chez les joueurs de jeux vidéo en ligne, par exemple, la sortie régulière de nouvelles extensions dévalue mécaniquement les capitaux accumulés par les joueurs. « Les joueurs compétitifs d'alors ne peuvent prétendre garder leur position dominante qu'au prix d'un investissement renouvelé, et l'on comprend que beaucoup préfèrent alors redéfinir ou arrêter leur pratique » (Coavoux, 2010, p. 24). Chez les anorexiques (Darmon, 2003), le maintien de l'engagement nécessite la mise en place d'un véritable « régime de vie », basé sur un recodage des sensations.

La grande confiance que les pratiquants du téléchargement ont dans la pérennité des systèmes de piratage se lit dans l'affaiblissement des pratiques de

stockage systématique qui ont longtemps caractérisé leurs routines. En effet, jusqu'au début des années 2010, beaucoup de pratiquants du téléchargement illégal stockaient sur un à plusieurs disques durs de nombreux fichiers téléchargés. Cette thésaurisation systématique s'expliquait par la lenteur des connexions, ainsi que par l'impression de fragilité des systèmes pirates. Ces pratiques sont tombées en désuétude chez la plupart :

- « Pendant un petit moment, j'avais un côté semi fétichiste où les films que je trouvais vraiment bien, je les mettais sur un disque dur externe, et je le mettais de côté, mais maintenant les films, c'est tellement facile. Je n'ai plus tellement peur de ne plus pouvoir y accéder, que ce soit des films obscurs ou des films en bonne qualité, je ne sauvegarde plus rien. Tout ce que je sauvegarde désormais, ce sont mes photos et ma musique, et la musique, uniquement parce qu'elle est bien triée et tagguée, si je devais tout perdre, je ne la retrouverais pas bien aussi organisée » (Romain, 33 ans).

Faire face aux menaces institutionnelles

Un autre type de perturbation auquel doivent faire face les pratiquants du téléchargement, outre l'affaiblissement, la fermeture et le blocage de leurs sites-routines, est la pression institutionnelle. En France, elle s'est manifestée tout au long des années 2010 par des envois de lettres dans le cadre de la réponse graduée HADOPI. Ces lettres ont eu peu d'effet sur une partie des répondants, qui ont considéré la menace comme nulle :

- « J'ai reçu plusieurs fois des lettres HADOPI, chez mes parents et chez moi, car je téléchargeais à un moment depuis ces deux endroits selon les périodes de vacances. Vers 2011 je crois, dans ces eaux-là. Alors je suis allé faire un tour sur Internet : j'ai vu à un moment qu'ils avaient plafonné les amendes à 300 euros, quelque chose comme ça. Je me suis dit que c'était payable, en dernier recours. Et j'ai vu aussi qu'il fallait de toute façon qu'il y ait procès, et que, de toute façon, la HADOPI était un monstre sans tête, sans réelle capacité de répression et de nuisance... Je ne risquais rien. Alors j'ai continué tranquillement... J'ai peut-être reçu quatre ou cinq lettres en tout, au fil de mes déménagements » (Nicolas, 35 ans).

La réception de ces lettres a suscité chez d'autres des aménagements de carrière, allant d'une modification légère des routines à un changement de mode de téléchargement :

- « Quand j'ai reçu une lettre de la HADOPI, j'ai flippé. Je me suis renseigné sur quel film je me suis fait choper. C'était un film français à la con avec Omar Sy, en plus. Ce que j'ai fait, c'est que j'ai supprimé tous mes Torrents en partage récents, et j'ai gardé que les vieux Torrents, où je me suis dit qu'ils n'allaient pas me faire chier avec ça. Quand je téléchargeais, j'enlevais le partage *seeding* assez vite » (Paul, 25 ans).

- « J'ai cherché d'autres moyens et je suis tombé sur du *direct download*, car là HADOPI n'avait pas de possibilité, tant que les fournisseurs d'accès ne communiquaient pas les éléments... Et ça a toujours été le cas, c'est resté le cas jusqu'à présent. Le *direct download* à partir de la fin des années 2000, c'est ce que j'ai fait le plus, parce que c'est invisible, j'ai même pas besoin de VPN, c'est pas obligatoire » (Philippe, 40 ans).

L'accroissement des compétences au fil des obstacles à la carrière

Cherchant à évaluer l'intensité de la pression institutionnelle, beaucoup de pratiquants du téléchargement illégal se sont renseignés à propos de l'action concrète de la HADOPI, *via* la presse en ligne. Ils ont ainsi pu jauger leur prise de risque. La répression du piratage semble ainsi avoir eu comme effet paradoxal d'améliorer les connaissances et les compétences des pirates.

Pour reconstruire leurs routines, à la suite des fermetures de sites, les pratiquants doivent se renseigner sur les outils et les modes de téléchargement alternatifs, ce qui développe chez eux une meilleure connaissance générale de l'écosystème pirate :

- « À la fermeture de Pirate Bay, j'ai appris à me servir des sites miroirs et des annuaires de sites miroirs, à comprendre leur instabilité et à faire avec » (Mehdi, 28 ans).
- « Quand ils ont bloqué Library Genesis en France, j'ai suivi des tutos sur Internet pour débloquer... Mais ça ne marchait pas toujours chez moi. Mais j'ai trouvé une meilleure solution : je vais sur Tor Browser, qui permet de contourner les blocages. C'est beaucoup plus simple et très efficace » (Nicolas, 35 ans).

Au fil des perturbations, certains pirates en viennent à accumuler des connaissances sur une assez grande variété de manœuvres (modification des DNS – noms de domaine) et d'outils (VPN, *seedboxes*, réseaux superposés) de contournement.

Les essoufflements et sorties de carrière

Carrières pirates et carrières culturelles

Télécharger est donc coûteux : cela nécessite d'acquérir et d'entretenir des compétences, de construire et de reconstruire une routine. C'est un travail généralement motivé par une passion, qui ne peut être entièrement assouvie par les offres légales, celles-ci étant généralement jugées inadaptées ou trop coûteuses. Les carrières pirates accompagnent généralement des carrières cinéphiles, bibliophiles, mélomanes ou vidéo-ludiques. Le téléchargement est alors l'outil qui permet au passionné d'« entreprendre » un apprentissage, de se construire une érudition :

- « J'ai étudié le cinéma, au lycée, puis à la fac, et j'avais une envie de me démarquer, de créer mon propre terrain cinéophile. J'avais pas tous les codes, je débarquais, ne venant pas d'une famille de cinéphiles. Avec Internet, ça me permettait d'explorer des cinéphilies obscures,

de me créer ma propre spécialité. Tout en n'y connaissant rien, j'allais vers des trucs obscurs. J'ai eu ma période cinéma japonais par exemple. [...], puis tout le cinéma de genre hongkongais des années 1980, tout ça, ça me parlait beaucoup » (Thomas, 27 ans).

Carrières pirates et carrières « amateurs » s'entre-tiennent ainsi pendant des années. Mais le temps dédié à l'autoformation s'estompe souvent aux moments de l'entrée dans la vie professionnelle et familiale :

- « J'ai beaucoup moins de temps qu'avant. Le travail fait que j'ai moins de temps. Je peux regarder des films et séries de temps en temps, alors qu'à l'époque, je pouvais enchaîner plusieurs films sur une soirée, car je travaillais pas de la même manière. Ce qui a donné un gros coup de frein, c'est dans ma vie personnelle aussi, de devenir parent. Ça joue sur le temps. Je n'ai plus le temps de jouer [aux jeux vidéo], de regarder des films comme avant. Forcément, je n'ai donc plus le besoin de télécharger tout le temps » (Julien, 29 ans).

Les incapacités techniques

Un second motif d'essoufflement ou d'interruption de la carrière est la perte ou l'affaiblissement de la connexion à Internet. Ce motif nous a été souvent rapporté chez les trentenaires ayant commencé leur carrière de téléchargement au début des années 2000 :

- « Quand j'ai quitté le foyer familial [en 2004], pendant plusieurs années, je n'ai pas eu de PC, ni de connexion Internet. J'habitais en résidence. Pour avoir Internet, j'allais à la fac. Et là, les téléchargements, c'était mort. Je me suis acheté un PC vers 2008, 2009, et là c'était la première connexion Internet réelle et stable dont je me souviens » (Damien, 33 ans).

Certains de ces trentenaires se rappellent avoir combiné échanges et gravures de CD et de DIVX pour pallier cette incapacité à télécharger. Avec la généralisation du haut débit dans les années 2010, ce motif d'essoufflement a presque totalement disparu : il ne figure que rarement dans les récits que nous avons collectés auprès des répondants d'une vingtaine d'années.

L'émergence d'offres légales jugées supérieures

Certaines carrières se sont essouffées, voire éteintes, dans le courant des années 2010, avec le développement des plateformes de distribution numérique, d'abord musicales (Spotify, Deezer), puis vidéo (Netflix). Ces nouveaux outils ont contenté les personnes qui ne pratiquaient le téléchargement illégal que comme un pis-aller :

- « Ça devenait contraignant de déplacer les musiques téléchargées vers mon portable... En fait, j'ai changé de mode d'écoute. J'ai commencé à écouter beaucoup *via* mon téléphone plutôt que mon PC, et du coup sur téléphone, avec Spotify, c'était plus pratique, avec une bonne offre et un gros catalogue. Télécharger était devenu inutile » (Thomas, 27 ans).

- « Quand t'es souvent en train de bouger, tu peux regarder un épisode [de] série, un film, sur ton *smartphone*, dehors peinard dans les transports par exemple. Pour 5 euros par mois, c'est rien. Tout est à portée de main. Ou alors se faire chier à devoir télécharger, avec parfois des mauvais fichiers... Le choix est vite fait » (Enzo, 19 ans).

En optant pour des services basés sur une consommation rapide et intuitive, l'utilisateur s'épargne le fastidieux travail de recherche, de compréhension et de complétion que nous décrivions dans la première partie des résultats. Les personnes ayant réalisé cette migration décrivent le téléchargement illégal comme une passade, un palliatif, qui leur permettait de consommer dans un contexte où l'offre légale n'était plus en phase avec l'environnement technologique. Les deux modes de consommation ne sont toutefois pas exclusifs. Comme le relève la HADOPI (2019), les pratiquants du téléchargement illégal sont souvent les plus gros consommateurs d'offre légale. Chaque dispositif est alors utilisé pour ses qualités propres :

- « Je combine maintenant : au quotidien, je suis sur les plateformes légales. Mais je continue à télécharger, car je trouve pas toujours ce que je veux. Et pareil, quand il y a telle série qui va sortir tel jour, si j'attends le téléchargement légal, en *streaming*, deux-trois mois plus tard, ça me fait chier. Alors, je vais sur les plateformes illégales et je l'ai instantanément » (Pierre, 26 ans).

La persistance des carrières

Parmi les récits accordant peu de place au développement des offres légales et à leur praticité, on relève deux motifs : la diversité culturelle et le sentiment d'autonomie. Les pratiquants dont les habitudes de téléchargement sont adossées à une entreprise culturelle, centrée sur les *anime* ou un sous-genre

cinématographique, par exemple, tiennent toujours les systèmes de téléchargement pour supérieurs :

- « Jamais on n'aura un Netflix universel avec tous les films, séries, BD, livres, musiques de tous les temps. Et donc, Torrent sera toujours devant. Sur Netflix, je ne peux pas voir tout le cinéma français des années 1930 à 1950. Les sites Torrent forment un "catalogue universel", et jamais les offres légales ne pourront suivre. Ou alors, il faudrait être abonné à des dizaines de SVOD simultanément, et ça coûterait très cher... Les SVOD, c'est bien pour les gens qui ont une utilisation d'Internet comme de la télé : j'allume, je vois ce qu'il y a au menu » (Nicolas, 35 ans).

Alors que certains souhaitent s'épargner le travail imposé par l'utilisation des systèmes de piratage, d'autres considèrent ce travail comme un plaisir en soi, alimentant un sentiment d'autonomie :

- « C'est toujours un sentiment de grande indépendance. Avec le *peer-to-peer*, tu fais ta cuisine, t'es pas servi par une grosse plateforme qui décide tout de ton expérience de A à Z. Je contrôle ma navigation, ma consommation. C'est moi qui vais chercher le film, à la qualité, au format, dans la langue que je veux, à la source que je veux... Avec Netflix, t'es un électron poussé de droite à gauche, une particule de flux » (Damien, 33 ans).
- « Il y a toujours ce côté challenge. Je suis quelqu'un qui adore chercher une solution à une problématique. Par exemple, j'ai eu des difficultés à trouver comment avoir des jeux piratés sur Switch. J'ai cherché des jours, voire des semaines, pour trouver des sites fiables. J'aime aussi ça, c'est un trait de caractère. Je suis très patient pour ce genre de chose » (Philippe, 40 ans).

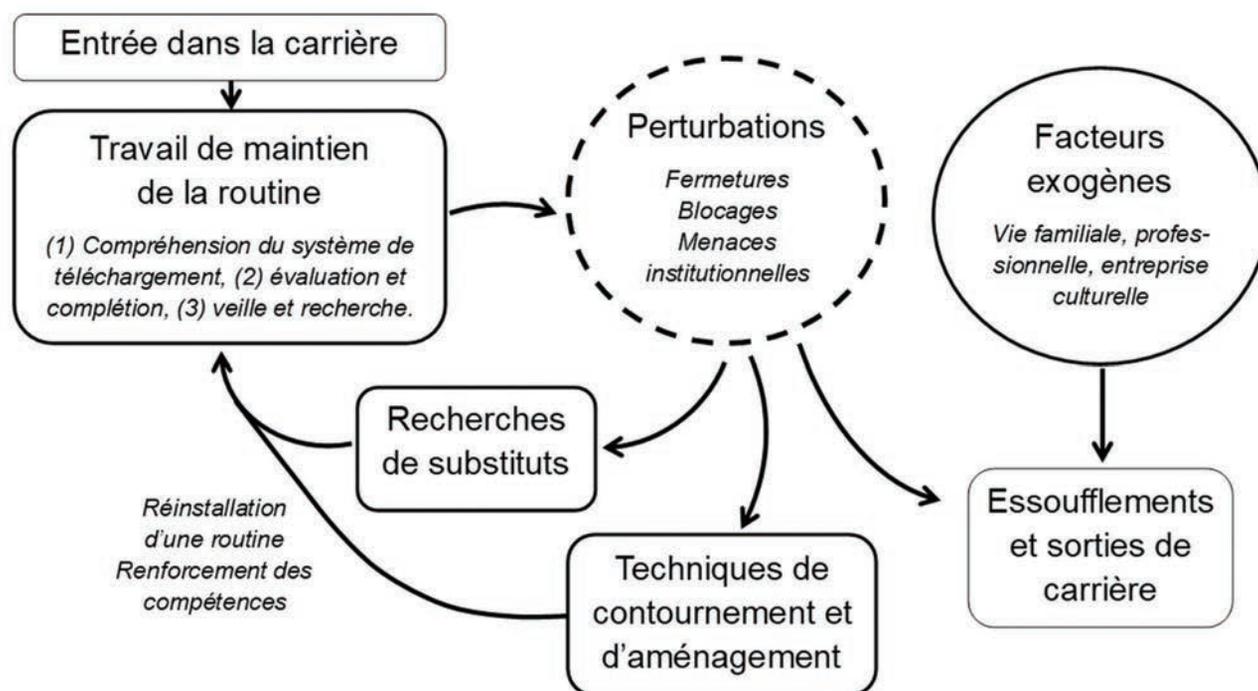


Figure 1. Le maintien de la carrière pirate.

Encadré 2. La carrière pirate de Nicolas

Nicolas a 35 ans et est chargé de projets culturels dans le secteur du patrimoine. Il pratique le piratage en pair-à-pair depuis presque vingt ans. Il a entamé sa carrière pirate lorsqu'il était au lycée, en 2001, en téléchargeant de la musique rock sous forme de fichiers MP3 *via* WinMX, puis Kazaa et Emule. À son arrivée à l'université, en 2003, il entame une carrière cinéphilique qui l'entraîne à renforcer ses pratiques de téléchargement : « À l'époque, j'ai vu tous les films des années 1970 de Scorsese, du Nouvel Hollywood. Je faisais des listes avec ce que je trouvais sur Internet et dans des bouquins. Emule, ça a marqué le début de ma formation en cinéma. Je lisais les forums, je repérais des films, et je téléchargeais en VOST. J'ai découvert qu'il y avait tout un monde en dehors de ce que tu pouvais voir à la télé ou au cinéma habituellement ». En 2007, il quitte le domicile parental pour continuer ses études à Lyon, où il habite une résidence étudiante et ne dispose pas d'une connexion stable à Internet : « Là, j'ai quasiment arrêté le téléchargement. Je passais à la bibliothèque emprunter des DVD pour continuer à voir des vieux films. Quand je passais chez mes parents, je faisais le plein de fichiers sur un disque dur portable ». Il déménage ensuite à Bordeaux en 2009 où il entame sa carrière professionnelle, s'achète un ordinateur et bénéficie d'une meilleure connexion à Internet : « J'ai toujours habité dans les périphéries un peu campagnardes, alors la connexion, c'était jamais vraiment ça, mais c'était quand même facile de s'adapter. Tu t'achètes une tour, un PC fixe quoi, et tu le laisses tourner toute la nuit sur Torrent. Même si t'es à 100 Ko la seconde, tu finis par recevoir tes deux-trois films le lendemain matin ». Utilisateur des réseaux Torrent depuis l'affaiblissement d'Emule à la fin des années 2000, Nicolas approfondit à la fois ses connaissances en cinéma et en outils de téléchargement : « J'ai testé plein d'annuaires différents, plein de clients Torrent différents. Au début des années 2010, juste avec Pirate Bay et T411, de toute façon, tu t'en sortais bien [...] J'avais des besoins bien spécifiques, j'ai eu une phase où je regardais beaucoup de vieux films français. Je regardais aussi pas mal de bisseries [pour cinéma bis] italiennes obscures, des fois pas éditées en DVD. Donc ça m'a poussé à regarder plus loin. J'ai découvert des *trackers* privés, des copains m'ont parlé de Rutracker, le *tracker* russe ». Multipliant les sources de téléchargement, Nicolas s'adapte aux fermetures de ses sites préférés (Pirate Bay en 2014, T411 en 2017) en raffinant ses connaissances techniques : « J'ai appris à utiliser des sites miroirs, à utiliser Tor pour contourner des blocages... À force de pratiquer, de faire des recherches très basiques sur Internet, tu trouves toujours ». Il ne prête pas grande attention aux lettres HADOPI qu'il reçoit régulièrement tout au long des années 2010 : « J'ai vu à un moment qu'ils avaient plafonné les amendes à 300 euros, quelque chose comme ça. Je me suis dit que c'était payable, en dernier recours. Et j'ai vu aussi qu'il fallait de toute façon qu'il y ait procès, et que de toute façon, la HADOPI était un monstre sans tête, sans réelle capacité de répression et de nuisance... ». Utilisant exclusivement les réseaux pair-à-pair depuis 2001, Nicolas diversifie ses pratiques à partir de 2014 avec la découverte du téléchargement direct d'*ebooks* : « J'avais de plus en plus envie de lire des romans. Le truc, c'est que j'en commence plein sans les finir. Quand c'est comme ça, les PDF, c'est plus pratique, t'as pas envie de te trimballer avec dix bouquins que de toute façon tu vas pas finir. Un ami m'a parlé de Library Genesis. Tu peux trouver tous les romans que tu veux, dans toutes les langues, c'est assez dingue. Maintenant, j'en télécharge des dizaines, je lis ça en PDF, et si ça me plaît vraiment, j'achète pour continuer sur papier ». Nicolas dispose ainsi d'une routine de téléchargement bien installée, qu'il est capable d'entretenir au fil des évolutions et des perturbations de l'écosystème pirate. Ses pratiques se sont encore renforcées depuis 2018 et le passage à la fibre : « La fibre est passée dans mon village. Ça n'a pas changé grand-chose sur le fond : je suis toujours cinéphile, je télécharge toujours des films. Sauf que maintenant, c'est des Blu-ray *rips* de 5 Go, alors qu'il y a encore trois ans, je regardais encore des *rips* pourris de 600 mégas. En une minute, maintenant, je reçois le film en HD. Ça m'ouvre plus de possibilités, j'ai plus besoin de réfléchir à ce que je dois télécharger en priorité, j'ai plus vraiment de limites ».

Discussion

En nous appuyant sur nos résultats, nous discuterons ici de trois ensembles de méthodes employées par les ayants droit et les pouvoirs publics pour lutter contre le piratage : la déstabilisation, la dissuasion et la mise en valeur d'alternatives légales.

La déstabilisation de l'écosystème pirate via les mesures de déréférencement et de blocage

Un premier ensemble de méthodes employées dans la lutte contre le piratage consiste à déstabiliser l'écosystème pirate, en limitant l'accessibilité des sites qui le composent. Ces méthodes sont pratiquées tantôt par des coalitions d'ayants droit (e.g. Alliance for Creativity and Entertainment), tantôt par des éditeurs eux-mêmes (e.g. Netflix et son "Global Copyright Protection Group").

Une première méthode est d'ordonner auprès des moteurs de recherche le déréférencement des sites pirates. La pratique est massivement répandue : la BPI (British Recorded Music Industry), par exemple, signale en moyenne un million de liens aux moteurs de recherche par semaine⁽⁴⁾. Si cette méthode réduit la visibilité des sites pirates visés, elle n'en contraint que très faiblement l'accessibilité : ceux-ci peuvent être retrouvés *via* d'autres moteurs de recherche, des forums, des sites Internet et d'autres échanges informels en ligne.

Une deuxième mesure anti-piratage, plus contraignante, consiste à ordonner le blocage de l'accès au site incriminé, souvent *via* une décision de justice. Ce blocage est mis en place par les fournisseurs d'accès à Internet. Par exemple, le 7 mars 2019, le tribunal de grande instance de Paris a ordonné le blocage de 57 noms de domaine, à la suite d'une plainte déposée par les éditeurs scientifiques Elsevier et Springer Nature⁽⁵⁾. Si ces mesures de blocage peuvent paraître efficaces, elles sont en réalité facilement contournables pour les pratiquants de téléchargement illégal suffisamment aguerris. Ceux-ci disposent de multiples moyens d'accéder aux sites bloqués, parmi lesquels l'utilisation d'un VPN (réseau privé virtuel), le changement de serveur DNS, l'utilisation de sites miroirs ou d'un navigateur basé sur un réseau d'anonymisation. Toutes ces techniques font l'objet de multiples tutoriels facilement consultables sur Internet. L'efficacité des mesures de blocage auprès des pirates les moins affirmés reste à explorer et à mesurer. D'après Danaher *et al.* (2015), pour avoir un effet important sur les pratiques de piratage, les mesures de blocage doivent viser simultanément plusieurs dizaines de sites.

⁽⁴⁾ VAN der SAR E. (2020), "BPI has reported half a billion 'pirate' links to Google", *torrentfreak.com*, 10 mars, consultable : <https://torrentfreak.com/bpi-has-reported-half-a-billion-pirate-links-to-google-290310/>

⁽⁵⁾ Tribunal de grande instance de Paris, 3e chambre 4e section jugement en la forme des référés, le 7 mars 2019, consultable : <https://www.doctrine.fr/d/TGI/Paris/2019/KFV990B5A1050295E51295>

Le déréférencement et le blocage d'un site pirate ne suffisent pas à contraindre réellement son accessibilité, comme l'illustre la Figure 2 ci-dessous. Seule une troisième et dernière mesure, la fermeture, le permet. Mais celle-ci est complexe à mettre en place : elle suppose une enquête et des opérations de police, pour saisir les serveurs hébergeant le site pirate poursuivi. Ces opérations sont lourdes et nécessitent souvent des collaborations policières internationales. Les autorités allemandes, françaises et hollandaises ont, par exemple, collaboré en octobre 2019 pour saisir et fermer la plateforme d'hébergement de fichiers Share-Online.biz. Mais mêmes ces mesures de fermeture comportent des limites : elles ne permettent d'agir efficacement que contre les systèmes de téléchargement centralisés (comme le *direct download*). De plus, on observe que l'écosystème pirate est vaste, complexe et résilient. À peine quelques mois après la fermeture du site Torrent francophone le plus visité au monde, T411, un autre site, Ygg, émergeait pour prendre sa suite.



Figure 2. Même ironisant sur l'efficacité des mesures de blocage de sites pirates (Source : fightcopyrighttrolls.com).

Peut-on pour autant dire que ces mesures de déstabilisation sont inutiles ? Au regard de ce que révèlent nos résultats, le déréférencement, le blocage et la fermeture des sites entrepris par les ayants droit et les autorités ont pour effet de perturber les routines et d'accroître le travail de contournement, d'aménagement et de recherche nécessaire au maintien de la carrière pirate. Ces mesures rendent le piratage moins accessible, elles imposent des barrières techniques à l'usage. Elles peuvent donc lasser, décourager, et entraîner l'essoufflement et la fin de carrières pirates, notamment dans un contexte où se développent des offres légales attractives.

Les politiques de dissuasion et d'intimidation

Tout au long des années 2010, la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (HADOPI), dans le cadre de ses opérations dites de « riposte graduée », a envoyé des *e-mails* et des courriers aux internautes pratiquant le piratage en pair-à-pair. En 2019, 619 687 *mails* d'avertissement

et 208 104 lettres ont été envoyés par la HADOPI, et 128 décisions de condamnation ont abouti, caractérisées par des amendes allant de 100 à 1 500 euros (HADOPI, 2019). L'action de la HADOPI correspond à une stratégie de contrôle par la dissuasion, qui vise à « barrer les opportunités de méconduite en rendant les risques perçus trop importants » (Fullerton et Punj, 2004, p. 1246).

D'après notre enquête, l'action de la HADOPI, tout au long des années 2010, a eu des effets très concrets sur les carrières pirates. Ceux de nos répondants qui ont persisté dans leurs pratiques les ont réajustées, en modifiant les types de *trackers* qu'ils sollicitent ou en abandonnant le pair-à-pair pour des modes de téléchargement que la HADOPI n'est pas en mesure de détecter (le téléchargement direct et le *streaming*). La réception des courriers HADOPI a été particulièrement sensible chez ceux qui, dans les années 2010, téléchargeaient depuis le domicile parental. Ils ont parfois été fortement incités par leurs parents à mettre fin à leurs pratiques. On peut ainsi faire l'hypothèse d'un effet très contrasté de la réponse graduée selon les générations. Celle-ci a souvent provoqué des arrêts de carrière chez ceux, plutôt jeunes, qui n'en étaient qu'aux premières étapes de leur initiation au piratage, et qui n'avaient pas encore développé de compétences leur permettant de mettre en place des techniques d'aménagement et de contournement. La réponse graduée a pu, de manière plus générale, décourager les pirates les plus faiblement investis, puisqu'elle a contribué à déstabiliser les routines et a contraint les pratiquants à un travail adaptatif. Par là-même, elle a également contribué à renforcer les compétences, les capacités d'évitement et d'adaptation, des pirates les plus investis. La réponse graduée, de même que les méthodes de déstabilisation de l'écosystème pirate évoquées plus haut, a donc certainement contribué à contenir la pratique du téléchargement dans une élite technicienne.

L'efficacité de certaines stratégies de contrôle par la dissuasion est toutefois incertaine (Quintais et Poort, 2019). Dans les années 2000, des *lobbys* poursuivaient régulièrement des internautes s'adonnant au piratage et les faisaient condamner à des amendes parfois très lourdes (Cammaerts, 2011). Selon l'Electronic Freedom Foundation, la RIAA a par exemple fait condamner 30 000 citoyens américains entre 2003 et 2008. Une mère célibataire a ainsi été condamnée à payer 220 000 dollars de dommages et intérêt à la RIAA pour avoir téléchargé illégalement 24 pistes musicales (EFF, 2008). Ces politiques de répression à l'encontre des internautes ont grandement diminué depuis plusieurs années et ont semble-t-il démontré leur inefficacité à l'échelle macro-économique. Les États-Unis représentent aujourd'hui la plus grande part de trafic pour les sites pirates, alors que les politiques dissuasives y ont été particulièrement soutenues et violentes⁽⁶⁾.

⁽⁶⁾ VAN der SAR E. (2020), "U.S. remains the top traffic source for pirate sites", *torrentfreak.com*, 1er mars.

Soutenir et rendre visibles les offres légales

L'une des missions de la HADOPI, reprise dans le projet de loi relatif à l'ARCOM⁽⁷⁾, est d'encourager le développement de l'offre légale. À cette fin, l'institution a notamment mis à disposition sur son site une base de données recensant plusieurs centaines de plateformes légales. L'accessibilité, avec l'« abordabilité », est souvent décrite dans la littérature comme l'un des facteurs permettant de faire diminuer le recours aux sites pirates (Quintais et Poort, 2019). Si, comme l'indiquent de nombreuses recherches (e.g. Divard et Gabriel, 2013 ; Odou et Bonnin, 2014), le téléchargement illégal relève davantage d'un calcul économique rationnel, individuel et opportuniste que d'un acte de résistance, alors améliorer l'offre légale est capital pour assécher les plateformes pirates.

Mais, d'après les résultats de notre enquête, ce raisonnement présente des failles. Si l'abordabilité des plateformes de SVOD explique certainement leur fort développement ces dernières années, la fragmentation de l'offre, la dispersion des produits culturels à travers de multiples catalogues concurrents, engendre une multiplication des frais pour le consommateur et revalorise donc le recours au piratage, comme l'illustre la Figure 3 ci-dessous.



Figure 3. Même illustrant le retour du piratage face à la prolifération d'offres SVOD (Source : reddit.com).

En plus d'être gratuit, le recours aux plateformes pirates présente comme autre avantage de permettre l'accès à des produits culturels inédits, non disponibles dans les catalogues des offres légales. Évoluant en dehors des contraintes légales (négociation des droits d'exploitation, demandes d'autorisation), les plateformes pirates bénéficient du travail de milliers d'"uploaders", de « consommateurs-travailleurs » (Cova et Dalli, 2009) numérisant, encodant et sous-titrant chaque jour de vastes ensembles de produits culturels. D'un point de vue strictement micro-économique, les plateformes illégales proposent

⁽⁷⁾ Projet de loi portant sur la création d'une nouvelle autorité de régulation de l'audiovisuel avec la fusion de la HADOPI et du CSA au sein de l'ARCOM.

donc une offre qui peut être jugée plus performante, car elle a le double avantage d'être gratuite et supérieurement diversifiée. Anderson (2006) a par exemple observé que sur les 40 000 documentaires édités en DVD dans le monde, Amazon en proposait à la vente 40 % et Netflix 3 %. Même si les catalogues de services SVOD se sont considérablement étoffés depuis l'étude d'Anderson, ils restent structurellement limités. En conséquence, l'écosystème pirate demeure particulièrement attractif pour tous les consommateurs engagés dans une carrière culturelle, que nous décrivons dans nos résultats. Ces consommateurs ne se satisfont pas d'une politique de l'offre, car ils recherchent des produits spécifiques, et se situent dans de multiples niches de marché faiblement investies par les offres légales (Gimello, 2015). Ajoutons à cela que les expériences de consommation fournies par les plateformes légales et par les sites pirates ne sont pas substituables. Les sites pirates impliquent leurs utilisateurs dans un travail, un mode de fonctionnement et une culture spécifiques, dont on a vu qu'ils constituaient un plaisir en soi pour certains internautes. Plusieurs études récentes ont d'ailleurs révélé à ce propos que les pratiquants les plus assidus du piratage étaient également davantage consommateurs des offres légales (Gimello, 2015 ; HADOPI, 2019).

Conclusion, limites et voies de recherche

Comme le montrent nos résultats, l'entrée dans la carrière pirate et son maintien nécessitent un travail de la part du consommateur, travail qui peut être gêné par les perturbations (fermetures, blocages, menaces) induites par les politiques anti-piratage. Ces obstacles poussent certains pratiquants à raffiner leurs capacités

de contournement et à améliorer leur connaissance de l'écosystème pirate. Chez d'autres utilisateurs, le niveau de travail nécessaire au maintien de la carrière pirate, ainsi que d'autres facteurs exogènes comme la vie familiale et professionnelle, poussent à ralentir ou à mettre fin à la carrière.

Sur la base de notre travail d'enquête, nous avons cartographié les évolutions de l'écosystème pirate depuis vingt ans (Figure 4). Cette cartographie nous révèle quatre phases. Lors d'une première phase, pionnière, qui débute à la fin des années 1990 et se termine en 2001, les pratiques de téléchargement illégal sont peu diffusées et réservées à une élite technicienne et bien équipée. Une seconde phase s'amorce en 2002, avec le développement de l'ADSL et le lancement des systèmes de pair-à-pair Emule et BitTorrent, par lesquels le piratage se diffuse à un nombre grandissant d'internautes. La troisième phase, allant de 2006 à 2012, est celle de la démocratisation : les abonnements ADSL se multiplient, et de nombreux sites de *streaming* (Allostreaming) et de téléchargement direct (Megaupload) émergent et popularisent la pratique du piratage auprès d'internautes peu familiarisés à l'informatique. Une quatrième phase, en cours depuis 2012, est marquée par la mise en place effective des trois méthodes de lutte contre le piratage évoquées plus haut et par le développement de services SVOD à bas prix, qui éloignent le grand public du piratage.

On peut ainsi considérer le piratage comme étant en reflux. Même si les abonnements au très haut débit connaissent une très forte croissance depuis 2014 – ce qui lève les barrières à la connexion et augmente le volume des fichiers échangés –, la pratique du téléchargement, sous toutes ses formes, a été complexifiée de telle sorte qu'elle est redevenue dépendante

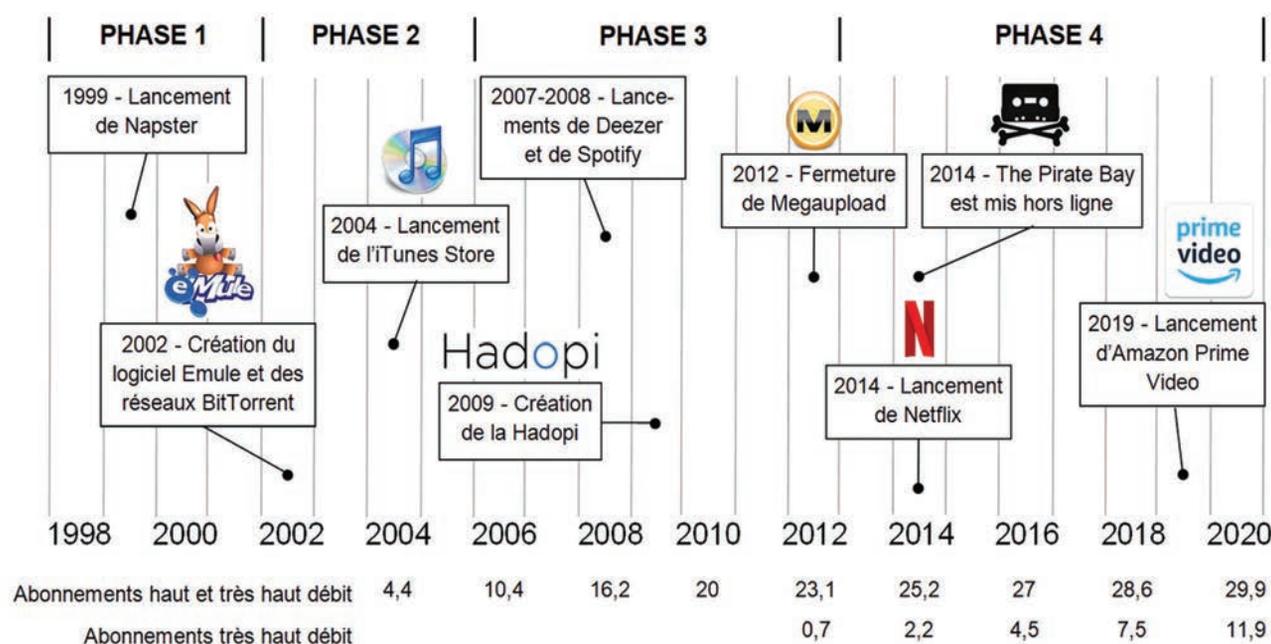


Figure 4. Les quatre phases de l'écosystème pirate en France⁽⁸⁾

⁽⁸⁾ Les dates et chiffres contenus dans ce schéma concernent uniquement la France. Les données relatives aux abonnements proviennent de l'observatoire du haut et du très haut débit de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes), et sont exprimées en millions.

d'un important travail de la part du consommateur (Cova et Dalli, 2009). Ainsi, si les ayants droit et les pouvoirs publics n'ont pas été en mesure d'anéantir l'écosystème pirate, ils ont réussi à le contenir, à le déstabiliser et à limiter son usage à une élite de consommateurs techniciens.

Ce reflux n'est toutefois peut-être pas définitif. Les dispositifs pirates sont en constante évolution, et de nombreuses innovations, ces dernières années, visent à établir des plateformes pirates simples d'utilisation. De nouveaux sites comme Nites.tv se sont par exemple développés en reprenant l'architecture et les modes d'usage popularisés par les plateformes SVOD. Des solutions combinant la facilité d'usage du *streaming* et la décentralisation des échanges permise par le pair-à-pair pourraient émerger ces prochaines années, et participer à une repopularisation des pratiques pirates *via* une éventuelle cinquième phase.

Notre travail illustre la pertinence du recours au concept de carrières pour étudier les pratiques de consommation et leur évolution. Ce concept donne lieu de comprendre comment se réajustent les pratiques et d'analyser quels sont les effets, à long terme, des diverses manœuvres institutionnelles sur un marché. Le recours à la carrière permet également de travailler le lien entre l'analyse des comportements de consommation et la sociohistoire des marchés. Notre étude possède cependant plusieurs limites, qui pourraient être palliées par de futures recherches. Tout d'abord, nous analysons ici le piratage *via* les pratiquants du téléchargement qui, s'ils produisent un réel travail (recherches, repérages, commentaires), ne sont pas ceux qui créent et animent les sites pirates. Il serait intéressant d'étudier les administrateurs de sites pirates et les équipes d'*uploaders* – qui sont ceux qui alimentent les plateformes en nouveaux fichiers. L'écosystème pirate dépend principalement de leur travail. Une autre limite de cette recherche se trouve dans sa perspective même, qui est centrée sur la mise en rapport des carrières et des politiques anti-piratage. Il est réducteur de ne considérer le piratage que sous un angle uniquement répressif. Comme l'indiquent Fullerton et Punj (2004, p. 1245), « les inconduites des consommateurs sont une composante irréductible de la culture de consommation elle-même ». Ces inconduites sont inévitables, et participent à faire évoluer et vivre les marchés.

Références bibliographiques

- ANDERSON C. (2006), *The Long Tail: Why the Future of Business Is Selling Less of More*, New York, Hyperion.
- BASTARD I., BOURREAU M. & MOREAU F. (2014), « L'impact du piratage sur l'achat et le téléchargement légal : Une comparaison de quatre filières culturelles », *Revue économique*, 65, pp. 573-600.
- BECKER H. (1998 [1963]), *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- BEIRNE R. (2015), "Piracy, geoblocking, and Australian access to niche independent cinema", *Popular Communication: The International Journal of Media and Culture*, 13(1), pp. 18-31.
- BLANC A. & HUAULT I. (2014), "Against the digital revolution? Institutional maintenance and artefacts within the French recorded music industry", *Technological Forecasting and Social Change*, 83(1), pp. 10-23.
- BERTAUX D. (1989), « Les récits de vie comme forme d'expression, comme approche et comme mouvement », in PINEAU G. & JOBERT G. (éd.), *Histoires de vie : Utilisation pour la formation, Tome 1*, Paris, l'Harmattan, pp. 17-38.
- BERTAUX D. (2016), *Le récit de vie : 4^e édition*, Paris, Armand Colin.
- CAMMAERTS B. (2011), "The hegemonic copyright regime vs the sharing copyright users of music?", *Media, Culture & Society*, 33(3), pp. 491-502.
- CENITE M. (2009), "More than just free content: Motivations of peer-to-peer file sharers", *Journal of Communication Inquiry*, 33(3), pp. 206-221.
- CHANEY D. (2008), « Pourquoi acheter un CD quand on peut le télécharger ? Une approche exploratoire par le concept d'appropriation », *Management & Avenir*, 20, pp. 30-48.
- CLULEY R. (2013), "Downloading deviance: Symbolic interactionism and unauthorised file-sharing", *Marketing Theory*, 13(3), pp. 263-274.
- CONDY I. (2004), "Cultures of music piracy: An ethnographic comparison of the US and Japan", *International journal of cultural studies*, 7(3), pp. 343-363.
- COAVOUX S. (2010), « La carrière des joueurs de World of Warcraft », in CRAIPEAU S., GENVO S., SIMONNOT B. (éd.), *Les jeux vidéo au croisement du social, de l'art et de la culture*, Presses Universitaires de Nancy, pp.43-58.
- COVA B. & DALLI D. (2009), "Working consumers: The next step in marketing theory?", *Marketing Theory*, 9(3), pp. 315-339.
- DANAHER B., HERSH J., SMITH M. & TELANG R. (2015), "The effect of piracy website blocking on consumer behavior", *SSRN Electronic Journal*.
- DARMON M. (2003), *Devenir anorexique : une approche sociologique*, Paris, La Découverte.
- DENEGRI-KNOTT J. (2006), "Consumers behaving badly: Deviation or innovation? Power struggles on the web?", *Journal of Consumer Behaviour*, 5, pp. 82-94.
- DIGNEFFE F. (1995), « De l'individuel au social : l'approche biographique », in ALBARELLON L., DIGNEFFE F., HIERNAUX J.-P. , MAROY C., RUQUOY D. & SAINT-GEORGES P. de (éd.), *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*, Paris, Armand Collin, pp. 145-171.
- DIVARD R. & GABRIEL P. (2013), « Les comportements volontairement déviants en termes de paiement : La théorie de la neutralisation appliquée au téléchargement illégal de musique », *Revue française de gestion*, 230(1), pp. 101-117.
- EFF (2008), "RIAA vs the People: Five years later. White paper", consulté le 17 juin 2020 : <https://www.eff.org/fr/wp/riaa-v-people-five-years-later>
- FAVIER R., GALLUZZO A. & GALAN J.-G. (2018), « La crédibilité des dispositifs de jugement en question : La recherche d'auto-nomie des aficionados de vin », *Revue française de gestion*, 44(274), pp. 31-47.

- FELICES-LUNA M. (2008), « Déviance et politique : la carrière des femmes au sein de groupes armés contestataires », *Médecine & Hygiène*, 32, pp. 163-185.
- FULLERTON E. & PUNJ G. (2004), "Repercussions of promoting an ideology of consumption: Consumer misbehavior", *Journal of Business Research*, 57(11), pp. 1239-1249.
- GARCIA-BARDIDIA R. & REMY E. (2006), « Consommer sans limite ou les affres de la liberté : le téléchargement de produits culturels », *Actes des 11^e Journées de recherche en marketing de Bourgogne*.
- GARCIA-BARDIDIA R., NAU J.-P. & REMY E. (2011), "Consumer resistance and anti-consumption: Insights from the deviant careers of French illegal downloaders", *European Journal of Marketing*, 45(11/12), pp. 1789-1798.
- GARCIA-BARDIDIA R., NAU J.-P. & REMY E. (2012), « La consommation illégale de musique numérique. Y résister ou se l'approprier ? », *Décisions Marketing*, 68, pp. 89-94.
- GARCIA-BARDIDIA R., NAU J.-P. & ROUX D. (2012b), « Les formes d'appropriation d'une nouvelle matérialité de la consommation culturelle : éclairage à partir des usages du téléchargement illégal », *Actes des 12^e Journées de recherche en marketing de Bourgogne*.
- GIESLER M. (2006), "Consumer Gift Systems", *Journal of Consumer Research*, 33(2), pp. 283-290.
- GIESLER M. (2008), "Conflict and compromise: Drama in marketplace evolution", *Journal of Consumer Research*, 34(6), pp. 739-753.
- GIESLER M. & POHLMANN M. (2003), "The social form of Napster: Cultivating the paradox of consumer emancipation", *Advances in Consumer Research*, 30(1), pp. 273-279.
- GLASER B. & STRAUSS A. (2009 [1967]), « La découverte de la théorie ancrée : stratégies pour la recherche qualitative », Paris, Armand Colin.
- HADOPI (2019), « Baromètre de la consommation de biens culturels dématérialisés 2019 », Paris.
- KOZINETS R. (2015), *Netnography: redefined*, Londres, Sage.
- LESSIG L. (2004), *Free culture: the nature and future of creativity*, New York, Penguin Books.
- LEYSHON A. (2003), "Scary monsters? Software formats, peer-to-peer networks, and the spectre of the gift", *Environment and Planning D: Society and Space*, 21, pp. 533-558.
- MABILLOT V. (2014), « La culture pirate et les usages du P2P », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 26, pp. 67-88.
- ODOU P. & BONNIN G. (2014), « Les stratégies de neutralisation de la pression normative par les consommateurs : le cas du téléchargement illégal », *Recherche et Applications en Marketing*, 29(1), pp. 114-133.
- ÖZCAGLAR-TOULOUSE N. (2005), *Apport du concept d'identité à la compréhension du comportement du consommateur responsable : une application à la consommation des produits issus du commerce équitable*, thèse de doctorat, Université du Droit et de la Santé - Lille II.
- ÖZCAGLAR-TOULOUSE N. (2009), « Quel sens les consommateurs responsables donnent-ils à leur consommation ? Une approche par les récits de vie », *Recherche et Applications en Marketing*, 24(3), pp. 3-23.
- PENALOZA L. & PRICE L. (1993), "Consumer resistance: A conceptual overview", *Advances in Consumer Research*, 20, pp. 123-128.
- PROULX S. & GOLDENBERG A. (2010), « Internet et la culture de la gratuité », *Revue du MAUSS*, 35(1), pp. 503-517.
- QUINTAIS J. & POORT J. (2019), "The decline of online piracy: How markets – not enforcement – drive down copyright infringement", *American University International Law Review*, 34(4), pp. 807-876.
- ROSTAING C. (2010), « Stigmate », in PAUGAM S. (éd.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, p. 100.
- STEBBINS R. (1996), *Tolerable Differences: Living with Deviance*, McGraw-Hill Ryerson.
- YAR M. (2005), "The global 'epidemic' of movie 'piracy': Crimewave or social construction?", *Media, Culture & Society*, 27(5), pp. 677-696.
- YAR M. (2008), "The rhetorics and myths of anti-piracy campaigns: Criminalization, moral pedagogy and capitalist property relations in the classroom?", *New media & society*, 10(4), pp. 605-623.